

FCP de droit français

**DNCA CONVERTIBLES
EUROPE**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

Société de gestion : **DNCA FINANCE**
Dépositaire : **CACEIS Bank**
Commissaire aux comptes : **MAZARS**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	14
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe (s)	43
Caractéristiques de l'OPC (suite)	44

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA CONVERTIBLES EUROPE - Part I (D) - EUR

ISIN: FR0011310192

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement.

Le portefeuille de l'OPCVM investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des investissements libellés en devises autres que l'Euro. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible

Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille. **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM. **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Point sur l'année 2021 écoulée

L'année 2021 a été marquée par l'inflation, la pandémie et la croissance. L'inflation est le fruit d'une demande forte et des problèmes d'approvisionnement du fait de la pandémie. Les prix des matières premières dont le pétrole ont fortement augmenté. On a vu apparaître aussi une hausse des prix de l'énergie à l'instar de l'électricité ou du gaz. Les banques centrales sont restées longtemps sourdes aux chiffres de l'inflation qu'elles ont considéré comme transitoire. Si des pays tels la Norvège ou l'Australie ont rapidement remonté leurs taux, il faudra attendre la fin de l'année pour que la banque centrale américaine (la FED) réagisse en annonçant la diminution de son programme d'achat et des hausses probables de taux en 2022 pour endiguer l'inflation. En Europe, la Banque d'Angleterre (la BoE) a augmenté ses taux de 15 points de base. La Banque centrale européenne (la BCE) considère que la zone Euro n'est pas dans la même dynamique que les Etats-Unis. Elle n'augmentera pas ses taux mais elle va cependant réduire son programme d'achat, le « Pandemic Emergency Purchase Programme » (le PEPP) avec la possibilité de le remplacer par un autre, le « Public Sector Purchase Programme » (le PSPP) portant sur l'achat des titres publics.

Les Etats ont partout soutenu l'activité économique par des plans d'aide ciblé. Aux Etats-Unis, le président Biden va lancer son plan « Build Back Better » en ciblant notamment les infrastructures, en Europe, la commission a lancé des prêts aux Etats pour relancer l'activité. Face au virus du Covid les pays ont réagi différemment. Certains, tels l'Europe ou les Etats-Unis, ont renforcé les programmes de vaccination alors que d'autres, tels les pays asiatiques notamment, luttent en restreignant les règles de circulation. Ces mesures de confinement créent d'ailleurs des goulots d'étranglement dans la production mondiale et le transport.

Les obligations convertibles, dans le sillage des sous-jacents, affichent une performance beaucoup moins remarquable qu'en 2020. La sous performance de la classe d'actifs s'explique essentiellement par son positionnement sectoriel et la concentration affichée sur certaines thématiques.

En 2021, le fonds DNCA CONVERTIBLES EUROPE affiche une performance de :

- Part R : +0,73%
- Part I NPF : +1,34%
- Part ID : +1,49%

Contre +2,68% pour son indicateur de référence ECI-Europe EUR-H (Exane Convertible Index Europe) calculé coupons réinvestis.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Dans cet environnement, les taux longs ont repris le chemin de la hausse dans un mouvement de pentification. Les taux américains 10 ans ont atteint 1,74% en mai pour revenir à 1,51% en fin d'année contre 0,91% en début de période. En Europe, la hausse est similaire, le taux 10 ans français est passé de -0,37% à +0,20% sur la période. Les « spread » de crédit sont stables sur l'année reflétant un faible risque de défaut.

La volatilité implicite des convertibles est en légère baisse sur l'année de 1 point à 31%, après avoir connu un point bas à 29% durant l'été. Elle est dans le haut du « range » historique 26-32.

Portés par les bons chiffres de résultats, les actions ont fortement progressé, l'indice Stoxx 600 a augmenté de 25,82% sur la période. A noter que les valeurs de croissance ont surperformé les « values ».

Le marché primaire avec un montant de 23 milliards d'euros en Europe est en baisse par rapport à 2020.

Les principaux mouvements sur l'année sont :

Les valeurs suivantes ont été introduites en portefeuille : JP Morgan, DUFY, DEUTSCHE et POST AG. Les valeurs SAFRAN, STMICROELECTRONICS, OCADO ont été vendues durant l'année.

En fin de période, le niveau des liquidités s'établit à 5,00% du portefeuille et l'actif net s'établit à 307,3 millions d'euros.

Les perspectives pour 2022

Les obligations convertibles devraient être capables de prouver leur intérêt au sein d'une allocation d'actifs dans un univers qui s'annonce plus volatil (changement de régime monétaire, valorisation tendue des marchés actions). Le marché primaire sera indispensable pour assurer le renouvellement du gisement. Il aura son rôle à jouer sur le niveau de valorisation de la classe d'actifs qui ne se négocie plus avec une décote. La thématique des fusions/acquisitions devrait quant à elle continuer à porter la performance après une année 2021 pleine d'opérations lucratives. Les marchés actions resteront le principal moteur de performance sur les prochains trimestres et il sera nécessaire de limiter l'impact de la duration.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	13 896 918,07	10 889 724,07
OCADO GROUP 0.875% 09-12-25 CV	7 883 629,51	13 385 098,31
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11-11-22 CV	7 813 966,50	12 974 919,20
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	9 127 888,55	9 244 971,00
EDF ZCP 14-09-24 CV	12 198 369,55	5 581 800,00
DELIVERY HERO SE 0.25% 23-01-24	7 049 464,09	9 682 144,31
DUFY ONE BV 0.75% 30-03-26 CV	10 018 465,30	5 590 807,12
CORNWALL JERSEY 0.75% 16-04-26	9 047 383,65	4 897 288,49
SAFRAN SA ZCP 21-06-23 CV	4 515 912,00	9 426 477,60
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	6 525 380,60	7 284 447,41

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 29 333 299,96

- o Change à terme : 29 333 299,96
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	0,05 0,05

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de DNCA Finance à l'adresse suivante :

www.dnca-investments.com (rubrique « nos engagements », « La politique de sélection des intermédiaires*/contreparties »).

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site www.dnca-investments.com.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.dnca-investments.com et au siège social de DNCA Finance.

INTEGRATION DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance “ESG” et à l'outil interne “ABA”¹. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et aux sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc. Pour aller plus loin, une table de conversion pour intégrer une prime de risque “ESG” dans la prime de risque des modèles de valorisation financière. Cela peut avoir un impact positif (en réduisant la prime de risque) et donc augmenter l'objectif de prix ; ou, à l'inverse, cela peut avoir un impact négatif.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion conforme aux contraintes du Label Français ISR (Investissement Socialement Responsable)

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous voulons nous orienter vers d'autres critères tels que le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore la part de produit au sein du marché.

Le fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

Reporting ESG

Un rapport mensuel est fourni sur la base des éléments suivants (au 31 décembre 2021) :

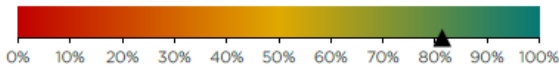
¹ « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Principales positions⁺

	Poids
Sika AG 0.15% 2025 CV	6,31%
Deutsche Post AG 0.05% 2025 CV	3,36%
QIAGEN NV 0% 2027 CV	3,26%
Electricite de France SA 0% 2024 CV	3,25%
STMicroelectronics NV 0% 2025 CV	3,17%
Safran SA 0.88% 2027 CV	3,14%
JPMorgan Chase Bank NA 0% 2024 CV	3,02%
RAG-Stiftung 0% 2026 CV	3,00%
Selena Sarl 0% 2025 CV	2,78%
Archer Obligations SA 0% 2023 CV	2,64%
	33,93%

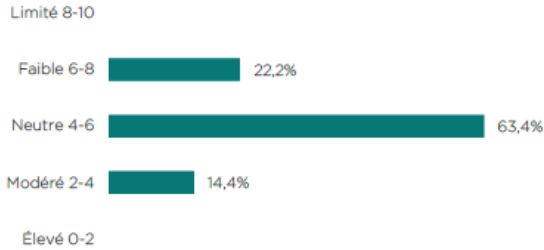
Analyse extra-financière interne

Taux de couverture ABA⁺ (81,4%)

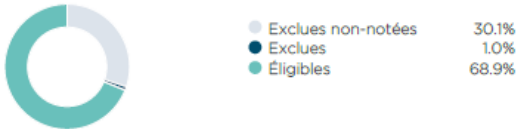


Note Responsabilité moyenne : 5,1/10

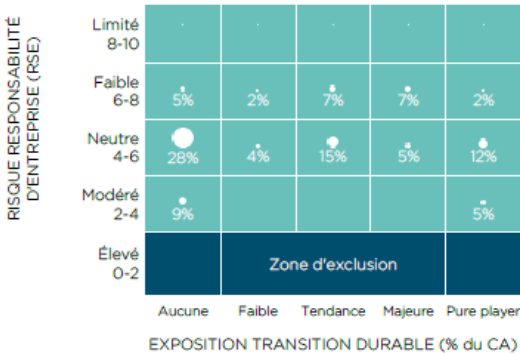
Répartition du risque de responsabilité⁽¹⁾



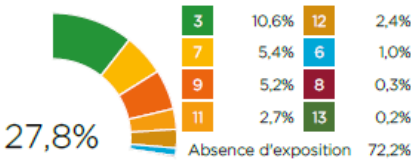
Taux d'exclusion de l'univers de sélectivité



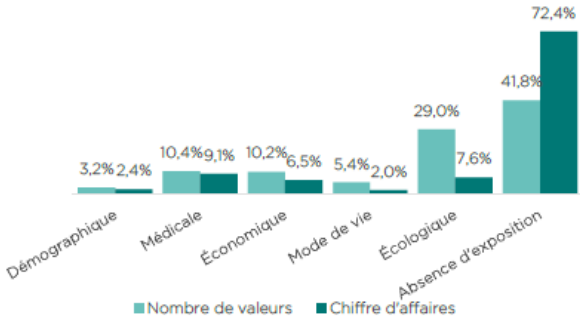
Exposition transition/RSE⁽²⁾



Exposition aux ODD⁽³⁾ (% de chiffre d'affaires)



Exposition aux transitions durables⁽⁴⁾



SFDR

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il peut investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Le fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer de façon non systématique une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. Cette approche peut par exemple porter sur la prise en compte de l'évolution de l'empreinte carbone et de la politique climat efficacité énergétique des émetteurs, les indicateurs sociaux des émetteurs tels que, par exemple, le climat social et les conditions de travail ou les formations, ou encore la gouvernance, notamment la compétence des dirigeants ou encore le respect des actionnaires minoritaires. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion. Les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement de la société de gestion sur les facteurs de durabilité ne sont pas pris en compte en raison de l'absence de données disponibles et fiables. La société de gestion pourra faire évoluer sa position dans le cadre de l'application des mesures de niveau 2 (dites « RTS ») relative au Règlement SFDR.

INFORMATION RELATIVE AU REGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Toutefois, les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement de l'OPCVM avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé.

Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

L'OPCVM peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des activités dites durables. Toutefois à ce jour, il ne peut être indiqué un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux.

La description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs et cet engagement intégré au processus de gestion de l'OPCVM. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable, ces informations seront actualisées dès qu'il en sera raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les activités durables du Règlement Taxonomie. ».

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

La politique de rémunération mise en œuvre par DNCA Finance et ses succursales prend en compte les dispositions issues de la Directive UCITS V et de la Directive AIFM ainsi que les dispositions communes rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en matière de politiques de rémunération. Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe DNCA Finance sauf dispositions locales.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de Surveillance, de la Direction ni de tout autre membre du personnel de DNCA Finance et de ses succursales à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de DNCA Finance.

Des informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet www.dnca-investments.com ou sur simple demande au siège de la société de gestion.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 54,7 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 13,5 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 41,2 millions d'euros ;
 - ✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 18,4 millions d'euros ;
 - ✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 22,8 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2021 a été de 156.

• AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA Finance
19, Place Vendôme
75001 PARIS

sur le site internet : <http://www.dnca-investments.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP DNCA CONVERTIBLES EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP DNCA CONVERTIBLES EUROPE

19, Place Vendôme
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP DNCA CONVERTIBLES EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA CONVERTIBLES EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique
de Bertrand DESPORTES
Date : 2022.04.29
18:57:31 +02'00'

Bertrand DESPORTES

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		10 076,93
INSTRUMENTS FINANCIERS	291 766 286,38	307 469 346,48
Actions et valeurs assimilées	3 981 635,60	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 981 635,60	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	270 838 081,12	291 113 419,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	270 838 081,12	291 113 419,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	16 946 569,66	16 355 926,91
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 946 569,66	16 355 926,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	29 348 747,98	243 617,49
Opérations de change à terme de devises	29 333 299,96	
Autres	15 448,02	243 617,49
COMPTES FINANCIERS	15 606 611,67	6 224 486,71
Liquidités	15 606 611,67	6 224 486,71
TOTAL DE L'ACTIF	336 721 646,03	313 947 527,61

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	299 760 544,80	305 415 760,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 549 332,85	4 737 324,45
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 961 170,09	-1 715 769,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	307 348 707,56	308 437 315,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	29 372 938,47	468 170,32
Opérations de change à terme de devises	29 120 205,88	
Autres	252 732,59	468 170,32
COMPTES FINANCIERS		5 042 041,36
Concours bancaires courants		5 042 041,36
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	336 721 646,03	313 947 527,61

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23,60	30,32
Produits sur actions et valeurs assimilées		181 833,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 053 346,18	840 588,53
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,05	314 950,54
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 053 369,83	1 337 402,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		8 714,04
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	33 732,30	157 229,05
Autres charges financières		
TOTAL (2)	33 732,30	165 943,09
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 019 637,53	1 171 459,64
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 991 881,08	2 931 814,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 972 243,55	-1 760 354,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	11 073,46	44 585,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 961 170,09	-1 715 769,15

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Portefeuille titres

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Les valeurs mobilières et les opérations à terme fermes ou conditionnelles détenues en portefeuille sont estimées de la façon suivante :

Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours VMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs françaises :

- Du comptant, système règlement différé : Sur la base du dernier cours
- Du marché libre O.T.C. : Sur la base du dernier cours connu.

Les valeurs étrangères :

- Cotées et déposées à Paris sur la base du dernier cours.
 - Non cotées et non déposées à Paris sur la base du dernier cours connu pour celles du continent.
- Européen sur la base du dernier cours connu pour les autres.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les OAT :

Sont valorisées à partir du cours du milieu de fourchette d'un contributeur (SVT sélectionné par le Trésor français), alimenté par un serveur d'information. Ce cours fait l'objet d'un contrôle de fiabilité grâce à un rapprochement avec les cours de plusieurs autres SVT.

Les O.P.C.V.M./FIA :

Ils sont valorisés au dernier prix de rachat ou à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Valorisation selon les conditions prévues au contrat.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Les titres adossés strictement à des opérations d'échange (taux et/ou devises) :

- sont comptabilisés de façon détaillée et évalués sur la base de la valeur de marché, ou, en l'absence de transactions significatives, par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les opérations sur les marchés à terme fermes :

Sur la base du cours de compensation.

Les opérations sur les marchés à terme conditionnelles :

Sur la base du dernier cours.

Les swaps :

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

Engagements sur marchés à terme fermes :

- **Futures**

Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

- **Engagements sur contrats d'échange**

a) De taux

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

Adossés: nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

Non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

Adossés :

Taux fixe / Taux variable

Evaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable / Taux fixe

Evaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

Non adossés :

Taux fixe / Taux variable

Evaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable / Taux fixe

Evaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) Autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

Engagements sur marchés à terme conditionnels :

L'engagement est égal à la traduction de l'option en équivalent sous-jacent.

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours des devises au jour de l'évaluation.

Mécanisme d'ajustement (« Swing Pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 27 juillet 2015)

En date du 27 juillet 2015, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts R : 1,60% TTC, Taux maximum Parts I NPF : 1% TTC Taux maximum, IC et Parts ID : 0,85% TTC, Taux maximum Part N : 0,90% TTC, Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Pour les parts R, IC, ID, N : 20% TTC de la surperformance positive du FCP par rapport à son indice de référence.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence.

L'actif valorisé du FCP s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part donnée, évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du FCP, correspondant à une catégorie de part donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du FCP.

L'actif de référence est égal ECI – Europe (Exane Convertible Index Europe), Dividendes nets réinvestis (DNR).

La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

La période d'observation est définie comme suit :

- la première période d'observation :
- Pour les parts R, IC, ID, et N : du 2 juillet 2018 au dernier jour de bourse de décembre 2019;
- pour les périodes d'observation suivantes : du premier jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante.

Au début de chaque période d'observation, l'actif de référence retenu sera le plus élevé entre l'actif constaté le premier jour de la période et tous les actifs valorisés constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le lancement du FCP. Cet actif de référence sera, le cas échéant, retraité des montants de souscriptions/rachats intervenus entre la date de constatation de cet actif de référence et le début de la nouvelle période d'observation.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF	Capitalisation	Capitalisation
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	308 437 315,93	333 150 999,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	27 425 077,52	21 951 074,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 563 130,31	-60 170 380,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 903 209,38	17 089 311,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 171 466,54	-10 826 758,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	337 556,42	2 052 486,08
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 577 644,90	-1 945 719,08
Frais de transactions	-7 133,04	-101 506,50
Différences de change	4 703 639,68	-5 118 136,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-8 166 423,03	14 116 350,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>20 027 201,71</i>	<i>28 193 624,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-I</i>	<i>-28 193 624,74</i>	<i>-14 077 273,81</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-I</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 972 243,55	-1 760 354,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	307 348 707,56	308 437 315,93

(*) N-I : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

(**) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	693 433,03	0,22
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	270 144 648,09	87,90
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	270 838 081,12	88,12
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	266 199 811,97	86,61			4 638 269,15	1,51		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							15 606 611,67	5,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			3 285 607,00	1,07	73 061 827,13	23,77	120 675 858,97	39,26	73 814 788,02	24,02
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	15 606 611,67	5,08								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	33 380 109,77	10,86	25 790 356,93	8,39	10 178 111,62	3,31		
Titres de créances								
OPC	10 990 200,14	3,58						
Opérations temporaires sur titres								
Créances					11 548 121,67	3,76		
Comptes financiers	6 799 235,79	2,21	77 940,83	0,03	90 674,14	0,03	0,97	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	14 597 256,41	4,75	3 088 355,93	1,00				
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	11 548 121,67
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	17 785 178,29
	Souscriptions à recevoir	14 159,66
	Coupons et dividendes en espèces	1 288,36
TOTAL DES CRÉANCES		29 348 747,98
DETTES		
	Vente à terme de devise	17 685 612,34
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	11 434 593,54
	Frais de gestion fixe	252 730,05
	Frais de gestion variable	2,54
TOTAL DES DETTES		29 372 938,47
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-24 190,49

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID		
Parts souscrites durant l'exercice	47,0000	594 920,36
Parts rachetées durant l'exercice	-232,0000	-2 904 101,76
Solde net des souscriptions/rachats	-185,0000	-2 309 181,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 120,0000	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF		
Parts souscrites durant l'exercice	144,3753	26 630 623,31
Parts rachetées durant l'exercice	-161,1109	-29 621 126,56
Solde net des souscriptions/rachats	-16,7356	-2 990 503,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 365,5646	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	1 069,3100	199 533,85
Parts rachetées durant l'exercice	-202,7718	-37 901,99
Solde net des souscriptions/rachats	866,5382	161 631,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 575,5412	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	459 033,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 529 568,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 276,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	2,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			16 946 569,66
	LU1470439701	OSTRUM GLOBAL CONVER BONDS SIA (USD)	10 990 200,14
	LU2038540998	OSTRUM GLOBAL SUBORD DEBT I A EUR CAP	5 956 369,52
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			16 946 569,66

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 961 170,09	-1 715 769,15
Total	-1 961 170,09	-1 715 769,15

	31/12/2021	31/12/2020
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-268 090,73	-238 649,32
Total	-268 090,73	-238 649,32

	31/12/2021	31/12/2020
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 689 328,65	-1 475 595,57
Total	-1 689 328,65	-1 475 595,57

	31/12/2021	31/12/2020
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 750,71	-1 524,26
Total	-3 750,71	-1 524,26

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 549 332,85	4 737 324,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 549 332,85	4 737 324,45

	31/12/2021	31/12/2020
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 617 559,65	824 454,73
Total	1 617 559,65	824 454,73

	31/12/2021	31/12/2020
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 922 526,02	3 910 837,41
Total	7 922 526,02	3 910 837,41

	31/12/2021	31/12/2020
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 247,18	2 032,31
Total	9 247,18	2 032,31

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	423 858 850,75	332 799 314,46	333 150 999,60	308 437 315,93	307 348 707,56
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID en EUR					
Actif net	51 060 489,26	44 858 658,52	48 905 301,69	53 671 599,42	52 131 786,22
Nombre de titres	4 120,0000	4 120,0000	4 120,0000	4 305,0000	4 120,0000
Valeur liquidative unitaire	12 393,32	10 888,02	11 870,21	12 467,27	12 653,34
Distribution unitaire sur +/- values nettes	749,81	107,04			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			285,31	191,51	392,61
Capitalisation unitaire sur résultat	-40,06	-26,85	-35,98	-55,43	-65,07
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF en EUR					
Actif net	372 594 048,37	287 751 125,81	284 134 642,18	254 633 427,17	254 920 812,37
Nombre de titres	2 177,6344	1 798,6735	1 617,6847	1 382,3002	1 365,5646
Valeur liquidative unitaire	171 100,36	159 979,63	175 642,78	184 209,93	186 677,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10 352,08	1 411,48	4 218,87	2 829,22	5 801,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-553,06	-380,50	-914,94	-1 067,49	-1 237,09
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R en EUR					
Actif net	204 313,12	189 530,13	111 055,73	132 289,34	296 108,97
Nombre de titres	1 157,8081	1 155,6369	620,4787	709,0030	1 575,5412
Valeur liquidative unitaire	176,46	164,00	178,98	186,58	187,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,71	1,45	4,30	2,86	5,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,62	-1,44	-1,97	-2,14	-2,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ITALIE				
SNAM	EUR	751 252	3 981 635,60	1,30
TOTAL ITALIE			3 981 635,60	1,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 981 635,60	1,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 981 635,60	1,30
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 0.05% 12-09-23 CV	EUR	2 400 000	2 746 730,79	0,89
DELIVERY HERO SE 0.25% 23-01-24	EUR	4 100 000	4 784 129,79	1,55
DELIVERY HERO SE 0.875% 15-07-25	EUR	3 000 000	2 925 850,35	0,95
DELIVERY HERO SE 1.0% 23-01-27	EUR	3 200 000	3 886 123,83	1,27
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	8 600 000	10 323 312,18	3,36
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	3 500 000	3 669 489,02	1,20
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	8 100 000	9 221 850,00	3,00
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	2 500 000	2 563 457,20	0,83
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	1 400 000	1 530 923,59	0,50
TOTAL ALLEMAGNE			41 651 866,75	13,55
AUTRICHE				
AMS AGA 2.125% 03-11-27 CV	EUR	2 000 000	1 961 409,01	0,64
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	2 200 000	1 980 385,00	0,64
IMMOFINANZ AG 1.5% 24-01-24	EUR	3 900 000	4 638 269,15	1,51
TOTAL AUTRICHE			8 580 063,16	2,79
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	1 600 000	1 775 744,00	0,58
TOTAL DANEMARK			1 775 744,00	0,58
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	4 100 000	5 539 838,68	1,80
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	5 800 000	7 751 971,73	2,53
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	2 200 000	3 882 817,07	1,26
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 900 000	1 744 239,21	0,57
TOTAL ESPAGNE			18 918 866,69	6,16
ETATS-UNIS				
CORNWALL JERSEY 0.75% 16-04-26	GBP	3 600 000	3 766 357,87	1,23
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	EUR	8 000 000	9 290 800,00	3,02
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 18-02-24	EUR	4 600 000	5 343 337,00	1,74
TOTAL ETATS-UNIS			18 400 494,87	5,99
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	96 660	5 032 892,88	1,63
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	EUR	4 700 000	8 113 398,50	2,64
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	3 700 000	3 960 739,00	1,29
EDF ZCP 14-09-24 CV	EUR	720 676	9 977 038,54	3,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENGIE 0.0% 02-06-24 CV	EUR	29 165	2 710 522,19	0,88
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	67 725	5 802 203,93	1,89
KORIAN 1.875% PERP CV	EUR	35 000	1 502 812,50	0,49
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	54 000	2 906 172,00	0,95
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	EUR	18 156	2 559 914,30	0,83
REMY COIN 0.125% 07-09-26	EUR	12 392	2 679 001,70	0,87
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	70 261	9 646 413,73	3,13
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	67	8 548 496,50	2,78
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	7 950	1 950 894,23	0,64
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	211 000	8 015 046,00	2,61
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	40 890	1 253 278,50	0,41
TOTAL FRANCE			74 658 824,50	24,29
ITALIE				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	2 700 000	2 984 674,50	0,97
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	4 600 000	5 150 466,08	1,68
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	3 700 000	3 488 008,50	1,13
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	4 700 000	5 500 974,00	1,79
TOTAL ITALIE			17 124 123,08	5,57
JERSEY				
PHP FINANCE JERSEY LTD 2.875% 15-07-25	GBP	1 100 000	1 516 215,09	0,49
TOTAL JERSEY			1 516 215,09	0,49
LUXEMBOURG				
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	2 900 000	3 277 314,17	1,07
IWG INTL 0.5% 09-12-27 CV	GBP	200 000	224 823,05	0,07
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	EUR	3 800 000	5 197 475,77	1,69
OLVER CAPITAL SARL ZCP 29-10-23	EUR	4 000 000	5 045 560,00	1,64
TOTAL LUXEMBOURG			13 745 172,99	4,47
PAYS-BAS				
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 0.75% 05-08-27	EUR	1 400 000	2 281 550,83	0,75
CAPITAL STAGE FINANCE BV 1.875% PERP	EUR	700 000	693 433,03	0,23
DUFREY ONE BV 0.75% 30-03-26 CV	CHF	4 600 000	4 227 339,99	1,37
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11-11-22 CV	EUR	2 600 000	3 285 607,00	1,07
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30-04-26	EUR	1 900 000	1 718 666,82	0,56
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	1 400 000	1 693 390,20	0,55
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	3 600 000	4 120 061,55	1,34
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	10 600 000	10 011 696,27	3,26
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	8 400 000	9 755 028,14	3,17
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	4 200 000	4 861 411,36	1,58
SWISS REINSURANCE CO VIA ELM BV 3.25% 13-06-24 CV	USD	3 000 000	2 938 522,25	0,95
TOTAL PAYS-BAS			45 586 707,44	14,83
ROYAUME-UNI				
JET2 1.625% 10-06-26 CV	GBP	3 500 000	4 109 461,35	1,34
OCADO GROUP 0.75% 18-01-27 CV	GBP	500 000	561 254,26	0,18
TOTAL ROYAUME-UNI			4 670 715,61	1,52
SUEDE				
GEELY SWEDEN FINANCE AB ZCP 19-06-24	EUR	2 000 000	2 646 270,00	0,86
TOTAL SUEDE			2 646 270,00	0,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	10 000 000	19 393 290,87	6,31
SWISS PRIME SITE AG 0.325% 16-01-25	CHF	2 200 000	2 169 726,07	0,71
TOTAL SUISSE			21 563 016,94	7,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			270 838 081,12	88,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			270 838 081,12	88,12
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
OSTRUM GLOBAL CONVER BONDS SIA (USD)	USD	86 780	10 990 200,14	3,58
OSTRUM GLOBAL SUBORD DEBT I A EUR CAP	EUR	5 933,821	5 956 369,52	1,93
TOTAL LUXEMBOURG			16 946 569,66	5,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 946 569,66	5,51
TOTAL Organismes de placement collectif			16 946 569,66	5,51
Créances			29 348 747,98	9,55
Dettes			-29 372 938,47	-9,56
Comptes financiers			15 606 611,67	5,08
Actif net			307 348 707,56	100,00
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID	EUR	4 120,0000	12 653,34	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R	EUR	1 575,5412	187,94	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF	EUR	1 365,5646	186 677,95	

7. ANNEXE(S)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA CONVERTIBLES EUROPE - Part I (C) NPF - EUR

ISIN: FR0010171678

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement.

Le portefeuille de l'OPCVM investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des investissements libellés en devises autres que l'Euro. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA CONVERTIBLES EUROPE - Part I (C) - EUR

ISIN: FR0010369827

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement.

Le portefeuille de l'OPCVM investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des investissements libellés en devises autres que l'Euro. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA CONVERTIBLES EUROPE - Part R (C) - EUR

ISIN: FR0010678359

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement.

Le portefeuille de l'OPCVM investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des investissements libellés en devises autres que l'Euro. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA CONVERTIBLES EUROPE - Part N (C) - EUR

ISIN: FR0013299179

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement.

Le portefeuille de l'OPCVM investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des investissements libellés en devises autres que l'Euro. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.